ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2012

FINANCEMENT DES COMITÉS D'ENTREPRISE - (n° 4186)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par M. Vidalies, M. Mallot, M. Issindou, M. Gille, M. Liebgott et les membres du groupe SRC

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Disposition superfétatoire, qui relève plus de la suspicion.